

**GAUSSIN SA**  
**Société anonyme à Conseil d'administration**  
**au capital de 22.337.038 Euros**  
**Siège social : 11, Rue du 47<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie**  
**70400 HÉRICOURT**  
**676.250.038 RCS VESOUL**

---

*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 19 OCTOBRE 2020*

*RAPPORT SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE*

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous faire part des opérations envisagées pour notre Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ayant été tenue le 23 juillet 2020, le présent rapport n'inclut pas d'élément relatif à l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé. Pour plus d'information à ce sujet, nous vous invitons à consulter les rapports préparés à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 23 juillet 2020 se trouvant sur le site internet de la société.

**I. MARCHÉ DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Les revenus du groupe consolidé GAUSSIN + METALLIANCE sur l'ensemble de l'exercice 2020, et METALLIANCE consolidé sur 6 mois, devraient être de l'ordre de 28 millions d'euros, auxquels s'ajoureront les revenus de licences.

**Activité de licences :**

Dans le cadre de l'accord de licence d'une durée de 20 ans avec STELS qui a permis de remporter l'appel d'offres pour la 1<sup>ère</sup> tranche de 80 véhicules destinés au port de Singapour, nous allons lancer l'assemblage d'un véhicule AGV PERFORMANCE® FULL ELEC « Ultra Fast Charge » à Héricourt au 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

GAUSSIN a également signé une licence exclusive de 20 ans avec la société AL ATTIYA MOTORS AND TRADING CO., société du groupe AL ATTIYA, portant sur ses véhicules électriques dédiés aux ports maritimes, aux aéroports, à la logistique et aux Smart cities. Ce contrat comprend un droit d'entrée initial de 20 millions d'euros prenant en compte tous les frais, y compris les frais de développements déjà constatés pour le développement des produits GAUSSIN, des royalties situées entre 3 et 5% pour les développements futurs et une exclusivité couvrant les principaux pays du Moyen-Orient. Un premier paiement de 12 millions d'euros a déjà été constaté, un deuxième versement de 4 millions est attendu fin 2020 et un troisième versement de 4 millions est attendu en 2021.

En plus de la licence accordée par GAUSSIN à AL ATTIYA MOTORS, les 2 sociétés ont décidé de créer une joint-venture dénommée GAME (Gaussin Advanced Mobility Electric) pour assurer le succès à long terme du partenariat entre les 2 groupes et pour accélérer le déploiement des véhicules GAUSSIN Smart et sans émissions dans la région. La nouvelle société est établie dans la zone franche du Qatar, une plateforme de classe mondiale offrant des opportunités et des avantages exceptionnels pour se développer dans la région et dans le monde. La filiale GAME a été créée en juillet 2020.

**Finalisation de l'acquisition de la société METALLIANCE, portant à 95,75 % la participation de GAUSSIN au capital de METALLIANCE :**

Le contrat d'acquisition avec la société METALLIANCE a été signé fin janvier et a permis à GAUSSIN d'acquérir 51,43 % du capital de METALLIANCE et de porter à 95,75 % sa participation au capital de ce spécialiste d'équipements industriels et d'engins mobiles.

La finalisation de l'acquisition est intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### **Annnonce d'une nouvelle commande ferme de 150 ATM® FULL ELEC par son distributeur BLYYD**

Le nouveau contrat de distribution avec BLYYD étend la durée et augmente les quantités de véhicules livrés. BLYYD s'engage via une commande ferme à acheter 150 ATM® FULL ELEC sur les 5 prochaines années. Les véhicules sont destinés à des acteurs de premier plan des secteurs de la logistique et de la grande distribution.

### **Covid-19 :**

Comme précisé aux termes du rapport de gestion préparé pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 23 juillet 2020, l'évolution de l'épidémie liée au Covid-19 a pris une ampleur sans précédent et son issue demeure à ce stade encore incertaine. Le Groupe GAUSSIN est pleinement engagé dans la gestion de cette crise avec pour priorité absolue, la santé de ses salariés, sous-traitants et clients.

Par ailleurs, la situation liée à l'épidémie de Covid-19 reste incertaine à ce stade, et fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour réduire les conséquences de l'épidémie sur son activité et ses résultats.

Dans la mesure du possible et dans le respect total des normes sanitaires, le Groupe entend assurer la continuité de son activité, même en cas de crise prolongée, en maintenant dans la mesure du possible la production et en gérant au mieux son carnet de commandes estimé à 89,5 millions d'euros (en incluant le carnet de commandes de METALLIANCE) fin juillet 2020. À ce jour, aucune commande client n'a été reportée ou annulée.

À ce jour, et malgré les tensions ressenties sur la chaîne d'approvisionnement, les processus Achats et Engineering mis en place par le Groupe doivent permettre de limiter l'impact logistique du Covid-19 et honorer son carnet de commandes 2020. Les services Achat et Qualité sont entièrement mobilisés au respect des délais de réception prévue des fournisseurs par un suivi renforcé durant cette période sensible. Par ailleurs, la conception historique en « skateboard » et « agnostique » des véhicules GAUSSIN permet une interchangeabilité et un remplacement rapide d'architecture d'un sous-ensemble contenant un composant majeur en rupture de stock potentielle tel qu'un moteur/variateur/batterie par un autre sous-ensemble composé de composants disponibles.

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement sanitaire mises en œuvre le Groupe GAUSSIN ne sera pas en mesure de tenir ses objectifs pour l'exercice 2020 de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle d'activité et de free cash-flow, tels qu'anticipés dans le cadre de la mise en œuvre des tests de dépréciation.

Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer l'impact net de l'épidémie sur l'activité et les résultats du Groupe GAUSSIN.

Dans le cadre des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe GAUSSIN a mis en place un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 4,8 millions d'euros, visant à renforcer sa trésorerie à court terme. Des mesures de chômage partiel ont été mises en place sur les mois de mars, avril, mai et juin compte tenu de la crise sanitaire.

## **II. LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS**

### **1. Monsieur Christophe GAUSSIN**

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
<b>Président</b>	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE DOCK IT MILESTONE FACTORY
<b>Directeur Général</b>	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
<b>Administrateur</b>	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
<b>Gérant</b>	SARL 3C CONSTRUCTION SCI LES ECOLES SCI IMMOBILIERE DU FAUBOURG 54
<b>Représentant permanent</b>	SA LEADERLEASE, gérante de : SCI HALL 7 SCI HALL 8 SCI HALL 9 bis SCI LES GRANDS VERGERS

2. Monsieur Damien PERSONENI

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
<b>Administrateur</b>	GAUSSIN SA

3. Monsieur Volker BERL

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
<b>Administrateur</b>	GAUSSIN SA MYCELL TECHNOLOGIES OTHOGENRX LEADERLEASE SA
<b>Gérant</b>	MYCELL TECHNOLOGIES

4. Monsieur Martial PERNICENI

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
<b>Président</b>	ASSURANCE FRANÇOIS SA
<b>Administrateur</b>	LEADERLEASE SA GAUSSIN SA

### III. RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au regard de l'arrivée à leur échéance des BSAR et des BSA-2016NC et de l'évolution du cours de l'action de la société au cours des derniers mois, la Société souhaite permettre l'exercice des BSAR et des BSA-2016NC pour une période plus longue et modifier leur prix d'exercice afin de les rendre, par conséquent, plus cohérents, ce qui permettra par ailleurs de renforcer les fonds propres de la Société.

Au cours de l'Assemblée Générale fixée le 19 octobre 2020 à 14 heures, il vous sera donc proposé de modifier les conditions d'exercice des BSAR et des BSA-2016NC restant en circulation et sous la condition de l'approbation des modifications ci-dessous par l'assemblée générale des porteurs de chaque valeur mobilière, soit préalablement à la présente assemblée, soit postérieurement à la présente assemblée dans un délai maximum de 3 mois :

1. BSAR

- Que la durée d'exercice des BSAR restant en circulation sera prolongée pour une nouvelle durée de 3 ans à compter de la date d'échéance des BSAR, soit jusqu'au 29 novembre 2023 ;
- Qu'en cas d'exercice du BSAR, le prix de souscription à l'action nouvelle de la société Gaussin sera dorénavant de trois euros et soixante-quinze centimes d'euro (3,75 €) soit 1 euro de valeur nominale et 2,75 euros de prime d'émission ;
- Que le prix de remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation sera dorénavant de quatre euros et cinquante centimes d'euro (4,50 €) (soit 120% du prix d'exercice) ;
- Que toutes les autres conditions du contrat d'émission telles que décrites dans le Prospectus, modifiées par l'Assemblée Générale Mixte en date du 15 juin 2017 dans sa 57<sup>ème</sup> résolution et ajustées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 mars 2020, sont maintenues.

**2. BSA-2016NC (non cotés)**

- Que la durée d'exercice des BSA-2016NC restant en circulation sera prolongée pour une nouvelle durée de 3 ans à compter de la date d'échéance des BSA-2016NC, soit jusqu'au 13 juillet 2024 ;
- Qu'en cas d'exercice du BSA-2016NC, le prix de souscription à l'action nouvelle de la société Gaussin sera dorénavant de trois euros et soixante-quinze centimes d'euro (3,75 €) soit 1 euro de valeur nominale et 2,75 euros de prime d'émission ;
- Que toutes les autres conditions telles qu'elles résultent des décisions du conseil d'administration en date du 13 juillet 2016, modifiées par l'Assemblée Générale Mixte en date du 15 juin 2017 dans sa 59<sup>ème</sup> résolution et ajustées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 mars 2020 sont maintenues.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport de Monsieur Antoine NODET-VAULOT, Société A A FINEVAL, désigné en qualité d'expert indépendant, mis à votre disposition.

\*  
\* \*

Tel est l'objet des résolutions qui vous sont proposées et qui, nous l'espérons, recevront votre approbation.

Le présent rapport sur les résolutions présenté à l'Assemblée Générale a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 septembre 2020.

***Pour le Conseil d'Administration***

\_\_\_\_\_ Christophe GAUSSIN \_\_\_\_\_  
Président